

Guide pour la mise en place d'une action lors du Printemps Bio

Le Printemps Bio, qu'est-ce que c'est ?

Cette manifestation est un ensemble de rencontres et d'échanges entre les professionnels de l'agriculture biologique et le grand public. Elle permet d'informer et de sensibiliser au mode de production biologique, de consommation, ainsi qu'à l'environnement qui nous entoure.

Une multitude d'animations peuvent être mises en place lors de ces deux événements : marchés Bio, fermes ouvertes, randonnées, conférences, cours de cuisine, animations dans les magasins spécialisés, spectacles ...

Une idée ?

Vous avez envie de mettre en place une animation ? Contactez le Civam Bio Mayenne. Pour cela, deux moyens sont possibles : par mail à l'adresse suivante circuitscourts@civambio53.fr, ou par téléphone au **07 83 12 11 92**.

Après avoir pris contact avec nous, il est nécessaire d'entamer une phase de réflexion. Toutes les idées sont bonnes, il est donc important d'y réfléchir pour qu'elles soient réalisées dans les meilleures conditions.

Les différentes questions à se poser

- Quel type d'animation je souhaite réaliser ? (petit déj', randonnées, visite de ferme, marché ...)
- Quel public je veux toucher ?
- Quel temps peut durer l'animation ? (quelques heures, 1/2 journée, 1 journée, 1 week-end ...)
- Quels partenariats je peux établir ? Avec ma commune, une association, des voisins en AB ...
- Et pour finir, la date à laquelle je souhaite effectuer mon animation ?

Lorsque tous ces points sont fixés, il faut en faire part au Civam Bio, qui pourra ainsi l'intégrer au programme du Printemps Bio.

L'organisation

Vous entamez la phase de prise de contacts : pour le matériel, les documents, l'alimentaire dont vous aurez besoin, ainsi que pour les animations que vous souhaitez mettre en place. Pour exemple, il est possible de monter des partenariats avec des producteurs locaux si vous souhaitez mettre en place un goûter. C'est un bon moyen de communication pour tous. Bien penser aux besoins humains et matériels pour le jour j. Si nécessaire, établir un planning.

Nos recommandations

- Informer votre mairie de l'évènement si afflux important du public (non obligatoire)
- Réaliser une demande de débit de boisson auprès de la mairie si une vente de boissons alcoolisées est prévue

La communication

La communication sur les évènements se fait par tous, pensez-y ! Il est important que chacun fasse le relais dans le département avec les correspondants locaux.

De nombreux outils de communication sont existants : affiches (60*80), affichettes « BIO » (A3), supports réutilisables (A3), affiche saisonnalité (A3), stop-rayons « Ici c'est Bio » (6*6 cm), guirlandes à fanions, carte postale saisonnalité, autocollants (10*10 cm), dépliants adultes et enfants. Les 20 épisodes de « La Minute Bio » : reportages de professionnels de la bio sont aussi des outils d'information sur l'agriculture biologique et ses filières (attention à la charte d'utilisation). Un kit pédagogique est également disponible sur demande. 2 Expositions à disposition : « L'agriculture Bio Mayennaise » (photographie de 10 portraits de producteurs mayennais) et « Pour vos amis Biosceptiques ».

Le jour j

Il est important d'aménager l'espace d'accueil : mise en place d'un parking, de la signalétique, des panneaux et autre documentation (des banderoles et pancartes pourront vous être prêtées par le Civam), aménagement de l'accès, délimitation des zones dangereuses. S'ensuit la mise en place des tables, des chaises, des animations, de la décoration ... il est possible de mettre en place une table pour la mise à disposition de documentation, de questionnaires.

Tous les achats nécessaires pour l'évènement sont gérés par vous. Tout ce qui peut être fait en amont permettra une meilleure gestion du temps et des imprévus.

Lors de l'action, pensez à prendre des photos ! La presse sera conviée à toutes les actions, et un dossier de presse sera réalisé en aval du Printemps Bio. Tout au long du mois de juin, la radio France Bleu Mayenne communique sur les évènements et fait gagner des paniers de produits biologiques.

Gestion des frais

Lorsque vous mettez en place une animation, les frais qui en découlent ne sont pas intégralement à votre charge. La région par le biais d'InterBio Pays de la Loire cofinance les animations à hauteur de 66 %, il reste donc à la charge du maître d'ouvrage seulement 34 % de l'ensemble des frais engagés (achats de produits, frais d'intervenant, outils divers ...).

Très important, lorsque vous effectuez vos achats !

- Ne jamais payer les achats effectués, demander des factures
- Les factures doivent être au nom d'INTERBIO Pays de la Loire (ne pas faire de facture globale)
- Envoyer toutes les factures au CIVAM Bio 53 **au cours des 2 mois qui suivent l'évènement**

CIVAM Bio Mayenne

Zone Artisanale de la Fonterie, Impasse des Tailleurs, 53810 Changé

InterBio effectue le règlement des factures et le CIVAM Bio facture 34% des dépenses à chaque maître d'ouvrage.

RAPPEL DES DATES 2021 :

Printemps Bio : 13 Mai au 13 Juin 2021

Pour toutes questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci de votre participation !